

RANDONNEURS TRIALISTES DE FONTAINE 38

SECTION VELO ET VTT TRIAL

REGLEMENT PARTICULIER SAISON 2021-2022

Le club RTF38 affilié à la fédération Française de Cyclisme a pour but l'enseignement, la pratique et le développement du vélo et VTT trial.

Pour être adhérent il faut régler sa cotisation annuelle comprenant **40 euros par personne ou 60 euros par famille** (parents et enfants d'une même famille) **+ 35 euros de participation aux frais d'entretien du terrain de Fontaine**. La cotisation est à régler le 1^{er} jour de l'entraînement et vous donne l'accès au terrain pendant les heures d'ouvertures.

La Licence FFC est obligatoire, Pour prendre une licence vous devez d'abord être adhérent. La licence vous assure pendant les entraînements et vous permet de participer aux compétitions. Vous devez fournir un certificat médical précisant que vous êtes apte à la pratique du vtt trial en compétition.

Des Entraînements encadrés par un moniteur diplômé d'état ont lieu les mercredis sur différents terrains en fonction de la météo (Fontaine, Saint Nizier, Revel...) **Le coût annuel est de 60 € par pilotes**.

Le RTF38 se réserve de droit d'annuler un entraînement pour cause de mauvaise météo ou absence d'encadrement.

Les entraînements se déroulent le mercredi de 14h à 17h durant la période de septembre à décembre et de mars à juin. À partir de 17h le club n'est plus responsable des enfants, soyez respectueux des horaires.

Des vélos trial peuvent être loués pendant 2 ou 3 mois au prix de 20 euros par mois. Ces vélos seront rendus en état de fonctionnement, propres, lavés et chaîne graissée.

Une fois par an le RTF38 organise une manifestation officielle (coupe Rhône alpes ou championnat). Chaque adhérent souhaitant participer à cette épreuve en tant que coureur devra aider son club en présentant soit un commissaire, aide commissaire ou toute autre personne pouvant aider à l'administration ou à la buvette.

Ce règlement particulier est remis à chaque adhérent dès son entrée au club en début d'année.

Mr.....reconnait avoir pris connaissance de ce règlement

Le bureau.

Feuille à signer et à remettre au club